Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260327-172026-DE

République Française
Département MORBIHAN
**Commune de BERNE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27/03/2026

| Référence |
|---|
| **2026 -017** |

| Objet de la délibération |
|---|
| Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale de Berné |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 19 | 19 |

| Date de la convocation |
|---|
| 23/03/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 23/03/2026 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 27 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

**Présents** : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek

**A été nommé secrétaire** : M. SIMON Bartek

## Objet de la délibération : Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale de Berné

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et R123-7 et R123-8,
Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 6 (six) le nombre de membres élus en son sein par le Conseil Municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Berné,
Considérant que l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6,
Considérant que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
Considérant que la liste suivante a été déposée :
Liste 1 : FLEGEO BRACHET Maryse, LE DAIN Josiane, LE PARC Isabelle, JEGOUZO Anne, LUCAS Nicole, DUCLOS Nathalie.

Décide de procéder à l'élection des six administrateurs représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS de Berné :
Nombre de votants : 19
Bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Siège à pourvoir : 6

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,16

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260327-172026-DE

| | Voix | Attribution au quotient | Attribution au plus fort reste | Total |
|---|---|---|---|---|
| Liste 1 | 19 | 6 | 0 | 6 |

PROCLAME élus les administrateurs suivants :
FLEGEO BRACHET Maryse, LE DAIN Josiane, LE PARC Isabelle, JEGOUZO Anne, LUCAS Nicole, DUCLOS Nathalie

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX